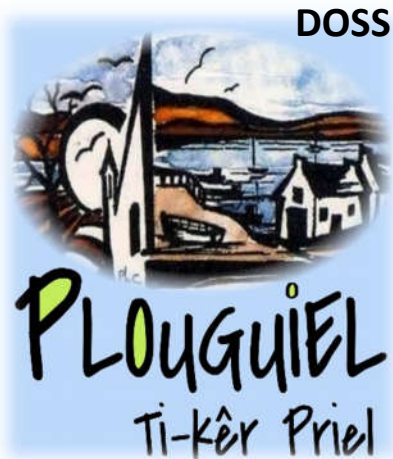


## DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2020-2021



Chers parents,

Le dossier unique d'inscription scolaire et périscolaire est à compléter sur le site Internet de la Commune à l'adresse ci-dessous :

<https://mairie-plouguiel.fr/enfance-jeunesse/ecole.html>

ou accessible directement depuis la page d'accueil.

Le dossier doit être complété et l'ensemble des pièces justificatives transmis pour **le vendredi 10 juillet 2020** dernier délai.

En cas de difficulté de saisie ou de transmission des documents, merci de prendre contact avec la mairie au 02.96.92.30.37.

Quelques informations pratiques :

- **Les horaires de classe** : sous réserve de modifications compte tenu du contexte sanitaire :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8H45-12H15/ 13H45-16H15

- **La pause méridienne** :



La commune propose un service de restauration pour les familles qui le souhaitent.

Les repas sont confectionnés et servis par le personnel communal. L'objectif, sur le temps de repas, est de favoriser les apprentissages concernant l'autonomisation et la socialisation, en faisant respecter les règles d'hygiène et de la vie en collectivité.

Une diététicienne est associée à l'élaboration des menus tout au long de l'année scolaire.

Les menus de la cantine sont affichés dans l'enceinte scolaire et consultables sur le site internet de la commune.

Le prix du repas est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Les tarifs actuels sont de : 2.50 € (tarif plein) / 2.20 € (tarif réduit).

Les familles domiciliées à Plouguiel peuvent profiter du tarif réduit sous conditions de ressources.

La fourniture du dernier avis d'imposition est nécessaire pour bénéficier de ce tarif réduit, à défaut le tarif le plus élevé s'applique.

La facturation est mensuelle. Le paiement peut s'opérer par prélèvement ou via le site internet de la commune.

- **L'accueil périscolaire** :

Un accueil est organisé avant et après la classe : à partir de 7H15 le matin et jusqu'à 18H45 le soir.

La tarification s'effectue en fonction des revenus des familles et du temps d'utilisation du service.



Les tarifs actuels sont : tarif plein 0.96 €/h + 0.36 € (goûter) /  
tarif réduit (1) 0.86 €/h + 0.36 € (goûter) / tarif réduit (2) 0.75€/h (goûter gratuit)  
Les familles domiciliées à Plouguiel peuvent profiter du tarif réduit sous conditions de ressources.  
La fourniture du dernier avis d'imposition est nécessaire pour bénéficier de ce tarif réduit,  
à défaut le tarif le plus élevé s'applique.

La facturation est mensuelle. Le paiement peut s'opérer par prélèvement ou via le site internet communal  
A noter : il est possible de payer le service d'accueil périscolaire par CESU.

### Le transport scolaire :

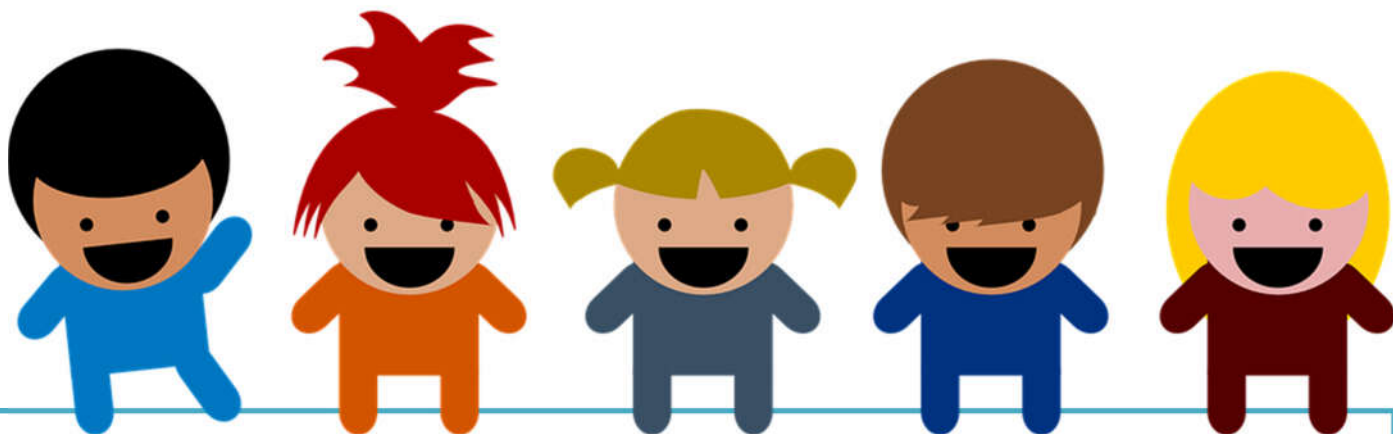


Une navette gratuite, desservant plusieurs arrêts, assure chaque jour un service de transport pour les enfants domiciliés sur la commune. Un agent communal est présent dans le car, le matin et le soir, afin d'accompagner les élèves.

L'inscription au service est obligatoire. La commune a en effet l'obligation de déclarer l'ensemble des usagers transportés. En cas d'accident, les assurances ne pourraient pas intervenir pour un élève non inscrit. L'inscription pourra se faire à tout moment en cours d'année en mairie.

Par ailleurs, la participation financière supportée par la commune pour des familles inscrites mais n'utilisant pas le service constituant une dépense inutile, il est expressément demandé aux familles de ne s'inscrire qu'en cas d'utilisation réelle et régulière.

# Nous vous souhaitons une



#### Pièces à fournir :

- Copie du livret de famille
- Copie du carnet de vaccination et certificat médical du médecin traitant attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations
- RIB (uniquement en cas de règlement des factures par prélèvement)
- Attestation de quotient familial (pour les familles domiciliées sur PLOUGUIEL)
- Copie du dernier avis d'imposition
- En cas de séparation des parents, toute pièce justificative du droit de garde exclusif
- En cas d'inscription suite à un changement d'école, certificat de radiation de l'ancien établissement